

## Joseph de Boulainvilliers, premier général des chouans du Morbihan

Pourtant premier général des chouans du Morbihan à l'été 1794, le comte Joseph de Boulainvilliers (1757-1795) a été négligé par une historiographie des guerres de l'Ouest qui l'a jugé insignifiant et s'est contentée d'en donner une fort mauvaise image<sup>1</sup>. Son parcours semble en réalité digne qu'on s'y attarde, qui peut être réparti selon une chronologie en trois volets perméables entre eux, le premier s'étirant jusqu'à l'année 1793 comprise, le second resserré sur 1794, quand commença en Bretagne une chouannerie où Boulainvilliers eut toute sa place, le troisième s'appliquant au mois de janvier 1795, moment où il fut condamné à mort par le conseil royaliste du Morbihan puis effectivement exécuté...

### Avant 1794 : de Brest au manoir de Kernicol...

Joseph Louis Marie de Boulainvilliers naquit à Brest, paroisse Saint-Louis, le 14 septembre 1757. Lointain cousin du fameux théoricien de la noblesse, il était issu d'une famille de haute aristocratie, picarde d'origine mais brestoise depuis plusieurs générations. Les Boulainvilliers sont quelquefois donnés comme appartenant à la prestigieuse et princière maison de Croÿ, nom illustre qu'ils ont parfois porté. Boulainvilliers fit carrière dans la marine royale, à Brest. Ce n'est pas un simple ancien officier du «grand corps» venu à la chouannerie comme beaucoup d'autres : il y est né, issu d'un père chef d'escadre et d'un grand-père capitaine de vaisseau ; l'un et l'autre furent de surcroît décorés de la croix de Saint-Louis ; enfin, il épousa en 1783 Élisabeth de La Poype de Vertrieux, fille de l'amiral. Ce prestige familial et, plus

---

<sup>1</sup> Sur la genèse de cette image et ses rapports distendus avec la réalité historique, GÉLIS, Matthieu de, *Boulainvilliers, figure singulière de la première chouannerie morbihannaise. Histoire et historiographie*, mémoire de master 2, Serge BIANCHI (dir.), université de Rennes II, 2008 (ce qui, au cours du présent article, semble affirmé comme allant de soi se réfère implicitement à ce travail).

sûrement son «bagage» d'officier du royal marine ayant «fait toute la Guerre d'Amérique<sup>2</sup>», connu le feu, commandé des navires, devenu lieutenant de vaisseau et lui aussi chevalier de Saint-Louis, lui donnait incontestablement un profil plus qu'avantageux, le moment venu, pour le commandement des insurgés, ceci dans le plein respect de ce qui s'est observé dans l'Ouest : Charette en Vendée, Boishardy dans les Côtes-du-Nord, le chevalier de Silz dans le Morbihan, etc.

Il fit sa dernière navigation en 1786. Sa femme et lui ayant fait appel, la même année, à un architecte et plusieurs artisans pour «des réparations, des embellissements et augmentations très considérables qu'il voulait faire faire à une maison qu'il occupait à Brest rue du Cimetière», ils ne purent les payer puisque «leur luxe et leur prodigalité avaient dissipé l'argent qu'ils auraient dû conserver avec économie pour faire honneur à leurs affaires», si l'on en croit le malheureux architecte, Lelièvre de Chamorin, qui se sentit «en droit et en devoir d'élever sa voix au milieu d'un nombre infini de concurrents<sup>3</sup>». Cette situation fit quitter Brest à Boulainvilliers : après qu'un certain Potein «le 30 octobre et autres jours de novembre 1787 fit impitoyablement vendre tous les meubles de Boulainvilliers et femme», ce fut en vain que Grand Valet, artisan, «créancier du ci-devant comte de Croy de Boulainvilliers et de sa femme [...] espéra fermement pendant plus de 14 mois que ceux-ci reviendraient en cette ville<sup>4</sup>».

Sa trace se perd alors durant deux années. On le retrouve installé à Monnaie, près de Tours, pour des raisons qui demeurent ignorées, grâce à une lettre du 15 octobre 1789 qui lui est adressée «à son château du Lignou près Touraine<sup>5</sup>», en cette commune dont le commandement de la Garde nationale lui est confié le 27 juin 1790<sup>6</sup>. Comment expliquer qu'il ait assuré ce commandement ? Pour Claude-Isabelle Brelot, «la société patriarcale se perpétuait dans le nouvel ordre social<sup>7</sup>», ce à quoi Michel Figeac, évoquant les nobles libéraux, ajoute qu'«ainsi s'explique, par exemple, leur participation très active au sein des Gardes nationales dans des villes comme Bordeaux<sup>8</sup>». Boulainvilliers patriote en ce temps-là ? Ceci serait à l'image de ce que

<sup>2</sup> Arch. nat. France, fonds Marine, C<sup>7</sup> 40, états de service, 1814.

<sup>3</sup> Arch. dép. Finistère, B 2034, déclaration de Lelièvre de Chamorin, 7 septembre 1788.

<sup>4</sup> *Ibid.*, B 2035, déclaration du citoyen Grand Valet, 2 mars 1793.

<sup>5</sup> Arch. dép. Morbihan, 1 Q 411

<sup>6</sup> Il fut ensuite élu juge de paix du canton de Monnaie, le 2 décembre 1790.

<sup>7</sup> BRELOT, Claude-Isabelle, *La noblesse de Franche-Comté de 1789 à 1868*, Paris, Les Belles-Lettres, 1972, p. 77, citée par FIGEAC, Michel, «Noblesse et révolution (1773-1802)», dans Jean-Pierre POUSSOU (dir.), *Le bouleversement de l'ordre du monde*, Paris, SEDES, 2004, p. 162.

<sup>8</sup> FIGEAC, Michel, «Noblesse et révolution...», dans Jean-Pierre POUSSOU (dir.), *Le bouleversement de l'ordre du monde...*, op. cit., p. 162-163. Cet historien ajoute que «les nobles retrouvaient en effet, au travers de la garde nationale, cette élite qu'ils n'avaient cessé de réclamer au sein des sociétés de pensée».

révèle le travail de Martine Acerra et Jean Meyer, où les officiers de marine sont qualifiés d'«hommes des Lumières», et où il est précisé que, pour les premières années de la Révolution, les «noms des membres de la noblesse ralliée appartiennent, à peu d'exceptions près, aux jeunes lieutenants et sous-lieutenants de l'ancienne Marine<sup>9</sup>». Le jeune lieutenant de vaisseau Boulainvilliers, dont la demande de retraite est bien antérieure à la Révolution<sup>10</sup>, qui n'a pas émigré et a accepté des fonctions nouvelles, semble en effet bien correspondre à cette catégorie.

Il quitta Monnaie, sans doute pour dettes, et s'établit, à la fin de 1791 ou au début de 1792, au manoir de Kernicol sis à Saint-Jean-Brévelay dans le centre du Morbihan. Ayant ses cousins germains du Plessis de Grénédan implantés autour de Ménéac et Illifaut, c'est probablement par relations familiales qu'il eut l'occasion de devenir l'intime de la dame de Kernicol et de venir vivre au manoir du même nom, ce «petit château dans le midi de Saint-Jean<sup>11</sup>», situé à 3 km environ au sud du bourg de Saint-Jean-Brévelay, en un lieu, au dire de l'abbé François Cadic, «caché parmi les bois, tel un nid de fauvette dans la brousse<sup>12</sup>», et qui fut pendant des années un des lieux de passage ou de ralliement de la chouannerie locale, placé dans l'une des communes les plus insurgées du pays chouan de Bignan : les hasards de l'existence, en quelque sorte, y avaient placé Boulainvilliers peu de temps avant l'insurrection...

De fait, dès le 18 mars 1793, dans le contexte des événements insurrectionnels déclenchés dans l'Ouest contre l'application de la loi du 24 février relative à la levée immédiate de 300 000 hommes, il se trouva quelques heures à la tête de deux cents cultivateurs venus le chercher au manoir. Comment analyser cette péripétie ? On peut le croire quand il dit avoir été forcé par les paysans, aussi bien que quand il affirme les avoir ramenés chez eux<sup>13</sup>. Ceci rejoint le constat qu'«il y a sinon abstention massive de la noblesse dans les débuts de l'insurrection, du moins prudence tactique<sup>14</sup>»,

<sup>9</sup> ACERRA, Martine, MEYER, Jean, *Marines et Révolution*, Rennes, Éd. Ouest-France, 1988, p. 114.

<sup>10</sup> Arch. nat. France, fonds Marine, C<sup>7</sup> 40.

<sup>11</sup> Arch. dép. Morbihan, Ldj 105.

<sup>12</sup> CADIC, François, *Chants de chouans*, Paris, Slatkine, 1981, p. 92, le conte intitulé *Les dames de Kernicol*, dont est extraite la citation ci-dessus, parut pour la première fois dans la *Paroisse bretonne de Paris* de février 1924.

<sup>13</sup> Arch. dép. Morbihan, L 269, lettre à Bonnefoy, administrateur de Josselin, en date du 22 mars 1793 : «Vous n'ignorez pas certainement, citoyen, le trouble qui règne dans notre canton depuis l'ordre du tirage de la milice. Les paysans n'entendent pas de cette oreille et se feraient plutôt tous hacher. Ils se rassemblent et forcent leur municipalité d'être à leur tête. Ils m'ont aussi moi-même surpris à Kernicolle au nombre de plus de deux cents et mené avec eux jusqu'à Plaudrin où heureusement la frénésie étant passée je les ramenai tous chez eux. Actuellement tout est assez paisible et il faut espérer que tout se pacifiera [...]».

<sup>14</sup> DUPUY, Roger, *De la Révolution à la chouannerie : paysans en Bretagne (1788-1794)*, Paris, Flammarion, 1988, p. 294.

sachant que les nobles «n'adhèrent pas en masse à l'action directe et tout en faisant savoir leur sympathie pour les atroupés, [...] hésitent à franchir le pas de la rébellion armée<sup>15</sup>». Par ailleurs, la typologie établie par Roger Dupuy pour les événements de mars relativement à l'apparition des meneurs permet de classer Boulainvilliers comme chef du «troisième type<sup>16</sup>», lui qui, s'il n'assuma ce rôle que brièvement et très probablement à son corps défendant, se trouva à la tête d'un événement qui correspond bien, excepté qu'il fût plus grand seigneur «étranger» que hobereau local, au «fait bien connu en Vendée, mais présent aussi en Bretagne, que des paysans aillent chercher dans son manoir un hobereau, souvent croix de Saint-Louis, pour en faire le chef d'un rassemblement<sup>17</sup>».

Boulainvilliers fut incarcéré quelques jours pour cette affaire. Cela laissa le temps à la citoyenne Campagne, de Josselin, à qui il devait de l'argent, de lui faire signer un billet obligataire «sur son grabat, en une des tours du château de cette ville où il fut détenu deux jours<sup>18</sup>»... Pure anecdote ? En réalité, si nous évoquons pour la troisième fois son incontestable débîne, à laquelle il convient bien entendu de ne pas le réduire, c'est qu'elle eut finalement un impact décisif sur son existence. C'est en effet sa propension à s'endetter qui le reconduisit en prison, le 15 octobre 1793, ceci sur la dénonciation de la municipalité de Saint-Jean-Brévelay. Cette affaire, quoique mâtinée d'une accusation d'incivisme, était peu importante dans son principe mais le fut dans sa conséquence, puisque, dès lors, son destin bascula, non sans d'ailleurs une oscillation, une hésitation préalable. Le principal intéressé songea d'abord, en effet, à se tirer d'affaire en se justifiant et protestant de son patriotisme dans une longue lettre écrite aux «membres citoyens du Conseil général de surveillance de la Convention de Paris<sup>19</sup>». C'était le 17 octobre 1793. Cette lettre ne fut jamais envoyée. Les dés étaient jetés : la nuit suivante, il s'évade de la maison d'arrêt de Josselin, entrant ainsi en clandestinité pour réapparaître, quelques mois plus tard, parmi les meneurs de la Contre-Révolution armée. Le déclenchement apparemment singulier de cette vocation ne nous interdit nullement de suggérer que l'étude systématique du profil des chefs chouans – spécialement ceux de la première heure – d'origine noble, étude qui à notre connaissance n'a pas été faite jusqu'ici, révélerait probablement des passés et des tempéraments autres que lisses et irréprochables. Quant à Boulainvilliers, précisément, on peut s'interroger sur ses motivations, lui qui a toujours montré «patte bleue» jusque-là, et qui affirme désormais

---

<sup>15</sup> *Id.*, *ibid.*

<sup>17</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 293.

<sup>16</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 285.

<sup>18</sup> Arch. dép. Morbihan, I Q 411, déclaration de Jeanne-Olive Blanchard, épouse Campagne, 23 ventôse an II (13 mars 1794).

<sup>19</sup> *Ibid.*, L 1527.

que «les circonstances funestes et douloureuses qui dans ce moment affligent les âmes honnêtes de notre malheureuse patrie ont ouvert les yeux à tout individu susceptible de sentiment<sup>20</sup>»: est-ce l'intérêt de la patrie ou ses propres difficultés qui le versent à présent dans le combat contre-révolutionnaire, est-ce par conviction qu'il parle de travailler au «détruement du crime affreux dont se souille notre infortunée Patrie<sup>21</sup>», ou bien est-ce pour lui une carrière qui s'ouvre, ou bien encore ces sentiments se mêlent-ils<sup>22</sup> ? Quoi qu'il en fût, nous allons pouvoir à présent mettre en évidence son engagement immédiat et total comme chef royaliste...

## Boulainvilliers, chef royaliste de premier plan en 1794...

Si, quand Boulainvilliers s'évade, l'insurrection n'a pas commencé dans la partie du Morbihan où il se trouve, il y est impliqué dès février 1794, alors qu'elle se prépare au pays de Bignan. Quand elle se déclenche, à la mi-mars, au moment du rassemblement de Mangolérian, près de Saint-Avé, dans le but de prendre Vannes<sup>23</sup>, il est désigné par le district de Josselin en tête de liste des propagateurs d'une «seconde Vendée<sup>24</sup>». De fait, tous les renseignements indiquent que s'il n'a pas pris part physiquement à l'événement, il fut au moins mêlé à ses préparatifs, et d'ailleurs explicitement dénoncé comme l'un des chefs d'un rassemblement dans le parc de Trédion dans le but de «grossir celui de Mangolérian<sup>25</sup>». De surcroît un nouveau rassemblement pour prendre Vannes fut prévu peu après, à Kernicol cette fois, ce qui pointe Boulainvilliers dont on sait les liens avec ce lieu. Enfin, début avril, il est désigné comme étant à la tête d'un nouveau projet insurrectionnel dans les parages de Saint-Jean-Brévelay. Ainsi, quand bien même n'y aurait-il été qu'un chef parmi d'autres<sup>26</sup>,

<sup>20</sup> Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 L 490, pièce 77, copie d'une lettre aux époux Béchenec, 11 septembre 1794.

<sup>21</sup> *Ibid.*, 1 L 490, pièce 77.

<sup>22</sup> Nous n'avons pas la candeur de croire que tous les chefs royalistes étaient de purs idéalistes, rejoignant en cela Jean-Claude MENÈS, «Notes et documents sur la première Chouannerie», *Mémoires de la société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 107, 1978, p. 168.

<sup>23</sup> LE FALHER, Jules, *Le Royaume de Bignan (1789-1805)*, Hennebont, Ch. Normand, Paris, Honoré Champion, 1913, p. 337-353 ; DUPUY, Roger, *Les Chouans*, Paris, Hachette, 1997, p. 90-91.

<sup>24</sup> Arch. dép. Morbihan, Ldj 35, 24 ventôse (14 mars 1794) : «Le germe d'insurrection qui s'y [Bignan] propage par les menées des Boulainvilliers [...]».

<sup>25</sup> *Ibid.*, Ldj 100, déclaration de la «femme de Raymond», feuillet anonyme et sans date intitulé «Résultat de ma mission à Bignan et Plumelec», vers le 15 mars 1794.

<sup>26</sup> Hypothèse contredite par l'assertion de la citoyenne (de) Raymond, le 2 germinal an II (22 mars 1794) : «je ne sais rien si ce n'est qu'on m'a dit que c'était Boulainvilliers avec le frère [Joseph Troussier] de la femme qui habite Kernicol qui avaient soulevé tout le pays et provoqué cette révolte», *ibid.*, Ldj 108.

son implication – totalement méconnue – dans les débuts de la Contre-Révolution armée au pays de Bignan ne fait pas de doute, ce qui n'est nullement négligeable si l'on admet qu'avec cet acte de naissance d'un des foyers majeurs de l'insurrection bretonne «la vraie chouannerie, en un mot, débute<sup>27</sup>», du moins dans le Morbihan.

La rébellion, dans sa manifestation au grand jour, devait se calmer pour un temps avant que ce foyer bignonais revienne sur le devant de la scène. D'ici là, Boulainvilliers allait se faire un nom ailleurs... Le 19 mai, l'agent national près le district de Broons écrit :

«Depuis environ quinze jours, les chouans à la tête desquels se trouvent quelques émigrés du pays et auxquels des déserteurs et jeunes gens de la première réquisition se sont joints, se sont répandus dans le district de Montfort la Montagne, département de l'Ille-et-Vilaine, Josselin, département du Morbihan, et de là dans notre district. Ils ont dans celui de Josselin massacré le curé constitutionnel de Brignac, dans le nôtre le fermier d'une retenue d'un ci-devant émigré appelé du Plessis Grénédan, ils ont parcouru depuis différentes communes de notre ressort, ont pillé les patriotes de celles de Merdrignac, et principalement les membres de sa municipalité<sup>28</sup>».

Cette description correspond en fait à l'activité de Boulainvilliers, telle qu'elle s'est manifestée entre le 6 et le 15 mai au nord-est du Morbihan, aux confins de ce département, des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine. En effet, de toutes ces affaires, il s'est à ce moment naturellement imposé comme le principal chef de bande de ce territoire. Son nom est le seul à revenir presque systématiquement dans les rapports ou déclarations du moment : ainsi, le 11 mai, suite à l'enlèvement du «ci-devant prieur de Brignac conformiste à la loi», la municipalité de Mauron «présume que l'infémal Boulainvilliers est à la tête de cet attroupement<sup>29</sup>», ce qui le singularise nettement, ou encore il est parlé des «descentes faites par les scélérats à Merdrignac, avec Boulainvilliers et la horde qui l'accompagnait<sup>30</sup>». Cet épisode insurrectionnel, premier du genre au nord-est du Morbihan, prit fin le 15 mai avec l'échec d'une tentative de grande ampleur, la prise de Saint-Méen, opération dont «Boulainvilliers [...] était le chef<sup>31</sup>». La répression s'étant abattue, l'activité des rebelles se fit plus discrète, mais, sous l'impulsion principale de Boulainvilliers, un territoire insurrectionnel était né. Il y poursuivit l'œuvre amorcée, notamment en y dirigeant des campagnes de recrutement et en y formant de nouveaux cantons. Cette activité conduisit à la naissance d'une division royaliste à l'interface des trois départements

<sup>27</sup> CADIC, François, *Histoire populaire de la chouannerie*, 2 vol., Rennes, Terre de Brume éditions, Presses universitaires de Rennes, t. I, 2003, p. 446 (travail initialement publié, de mars 1908 à mars 1918, dans la *Paroisse Bretonne de Paris*).

<sup>28</sup> Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 L 481, 30 floréal an II (19 mai 1794).

<sup>29</sup> Arch. dép. Morbihan, L 1232, lettre au district de Ploërmel, 22 floréal an II.

<sup>30</sup> Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 L 489, déclaration du citoyen Dessaine, 16 fructidor an II (2 septembre 1794).

<sup>31</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, L 1534, déclaration anonyme, 13 prairial an II (1<sup>er</sup> juin 1794).

bretons les plus insurgés, le Morbihan, les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine. Elle devint après sa mort la division de Troussier puis de Saint-Régent. Boulainvilliers avait centré son action autour d'Illifaut et Ménéac où ses cousins du Plessis de Grénédan avaient le principal de leurs terres<sup>32</sup>. Un centre bien placé, étant à cheval sur deux départements, chacun traversé par des limites de districts, ceci à proximité d'un troisième, l'Ille-et-Vilaine : de quoi compliquer singulièrement la tâche de l'administration. De plus, Ménéac était, semble-t-il, en même temps qu'une étape importante de la correspondance royaliste entre le Mené et le pays de Bignan<sup>33</sup>, un véritable carrefour<sup>34</sup>. Notons que c'est à l'extrême sud de ce territoire qu'il commit ses derniers faits d'armes, la nuit du 9 au 10 janvier 1795, à Loyat et à Guilliers.

Pour y revenir, l'action de Boulainvilliers, autour d'Illifaut et Ménéac à la mi-mai 1794, tire son importance et sa signification de sa situation spatio-temporelle : géographiquement, en annonçant la naissance d'une division royaliste au nord-est du Morbihan ; temporellement, c'est une étape majeure des débuts du processus insurrectionnel breton, après le bref soulèvement du pays de Muzillac à la fin de novembre 1793, Mangolérian, après l'équipée de Puisaye, début mai, dans la partie occidentale de l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, et parallèlement aux mouvements de Boisguy autour de Fougères.

Durant l'été, Boulainvilliers se retrouve une nouvelle fois à Saint-Jean-Brévelay, au pays de Bignan, ceci jusqu'au dénouement d'une grande opération, à la mi-août<sup>35</sup>. En juillet 1794, le Morbihan se dote d'un conseil avec à sa tête, un comité central, créé par arrêté le 12 juillet, composé des «sieurs Guillemot, La Bourdonnaye et Boulainvilliers<sup>36</sup>». Parlant des actions de ce dernier au mois de mai, Roger Dupuy écrit que «c'est cette activité insurrectionnelle qui lui permit d'être l'un des trois membres» de ce comité<sup>37</sup>. Nous dirions plutôt que cette activité contribua à sa désignation, mais

---

<sup>32</sup> Limitrophes, les communes d'Illifaut, avec le château et les bois de Grénédan, et de Ménéac, avec le château et les bois de La Riaie, constituent, à elles deux, le centre de l'activité insurrectionnelle conduite par Boulainvilliers. La terre de Grénédan était située sur les communes d'Illifaut, du Loscouët, de Merdrignac, de Mauron, de Gaël, tandis que La Riaie s'étendait sur celles de Ménéac, Brignac et Mohon, une troisième, Bodégat, courant sur Lanouée et La Trinité-Porhoët. Ces communes recoupent le territoire insurrectionnel où commanda Boulainvilliers : l'importance seigneuriale des Du Plessis de Grénédan a de toute évidence été déterminante dans cette insurrection et son organisation.

<sup>33</sup> LENÔTRE, Georges, *La Mirlitantouille*, Paris, Perrin et C<sup>ie</sup>, 1926, p. 26-27.

<sup>34</sup> ROUSSEL, Philippe, *De Cadoudal à Frotté*, Paris, Éditions de la seule France, 1962, p. 31-32.

<sup>35</sup> Il faut noter la singularité de Boulainvilliers, qui, par le fait de deux attaches différentes, opéra avec insistance sur deux territoires.

<sup>36</sup> Arch. dép. Morbihan, L 277, extrait du conseil de guerre du 12 juillet 1794.

<sup>37</sup> DUPUY, Roger, *Les Chouans...*, *op. cit.*, p. 106.

qu'il faut y ajouter, en amont, sa part dans les préparatifs et les suites de l'affaire de Mangolérian, en aval, le prolongement après mai de son action dans son territoire propre, autour d'Illifaut et Ménéac, et son implication aux côtés d'autres chefs du Morbihan dans le développement et l'organisation de la Contre-Révolution. Au même moment, il occupe une place non moins éminente dans l'armée catholique et royale que Puisaye est train de constituer : il est le troisième signataire, après celui-ci et La Bourdonnaye, de la première proclamation des chefs de la dite armée, le 26 juillet 1794. C'est l'époque où Puisaye, l'ayant fait chercher, s'entend avec lui sur un plan<sup>38</sup> qui prévoyait, après jonction des chouans d'Ille-et-Vilaine avec les insurgés morbihannais, la prise de Vannes puis d'un port des Côtes-du-Nord afin de permettre un débarquement anglais : conceptuellement c'était une préfiguration de l'opération de Quiberon de juin 1795. C'est dire l'importance, du moins sur le papier, de l'affaire où Boulainvilliers fut impliqué à ce moment-là. Sur le terrain ce fut autre chose, le rassemblement morbihannais ayant été un échec total : deux cent cinquante à quatre cents insurgés seulement, réunis à Saint-Jean-Brévelay le 17 août et dispersés le lendemain à Trédion. Il faut noter que la faiblesse numérique de sa troupe peut difficilement être imputée à celui qui est alors le général des insurgés morbihannais<sup>39</sup>, à moins d'avancer son impopularité auprès des chefs locaux<sup>40</sup>. Les insurgés d'Ille-et-Vilaine, au même moment, ne firent d'ailleurs guère mieux, et l'on ne peut qu'observer que Boulainvilliers s'était montré extrêmement actif<sup>41</sup> mais en vain. En outre, la débandade de Trédion ne peut guère lui être reprochée : «Elven, ce jour-là, était rempli de troupes<sup>42</sup>».

Cet échec ne marque d'ailleurs en aucun cas la fin de sa carrière comme chef royaliste de premier plan. Quittant le Morbihan, il rejoint à Irodoüer, en Ille-et-Vilaine, le conseil général de l'armée catholique et royale de Bretagne dont il signe la proclamation des «généraux et chefs», le 20 août 1794, avant que l'arrêté du 26 août, qui est de la main de Puisaye, ne lui réserve la première place en lui déférant le grade de colonel<sup>43</sup>. Place éminente validée, en fait, par un grade de maréchal-de-camp

<sup>38</sup> Archives du service historique de l'armée de terre, B5/24, déclaration de Le Deist de Botidoux, 21 brumaire an III (11 novembre 1794) qui lui reconnaît alors, explicitement ou non, le commandement en chef des insurgés morbihannais. Marque supplémentaire de confiance : «Boulainvilliers était autorisé à signer pour Puisaye».

<sup>39</sup> Arch. dép. Morbihan, L 2008, déclaration de Colas du Resto, 2 nivôse an III (22 décembre 1794), «Boulainvilliers était général».

<sup>40</sup> HUTT, Maurice, *Chouannerie and Counter-Revolution, Puisaye, the Princes and the British government in the 1790s*, Cambridge, Cambridge University press, vol. 1, 1983, p. 88.

<sup>41</sup> On peut juger par l'abondance et l'intensité de ses correspondances à quel point il s'implique.

<sup>42</sup> LE FALHER, Jules, *Le Royaume de Bignan...*, *op. cit.*, p. 402.

<sup>43</sup> Arch. nat. France, F<sup>7</sup> 4424 B 17, suivent «MM. de Chantreau, de Bellevue, Jarry, Boisguy», avec le grade de lieutenant-colonel, etc.



reconnu peu après et définitivement à Boulainvilliers. L'arrêté du 26 août créa un comité central de ladite armée auprès duquel il eut, dès l'origine puis constamment, une place importante, notamment par son rôle d'agent de la correspondance tel que le révéla Colas du Resto, un des chefs de la première heure, dans sa déclaration du 22 décembre 1794 : «depuis ce moment [l'affaire de Trédion] Boulainvilliers a encore fait passer quelque argent en assignats faux et tient toujours la correspondance établie avec les brigands du Morbihan, les chouans et l'Angleterre<sup>44</sup>». On doit noter que la division de Boulainvilliers, dont le centre comprenait, pour la correspondance, le carrefour de Ménéac, était, pour le Morbihan, la plus proche d'Irodouër, commune aux environs de laquelle se tint souvent le comité central en ce temps-là, la plus proche même des alentours de Dinan ou Saint-Malo, où il se situa aussi, la plus proche enfin des lieux d'arrivages d'armes et d'assignats en provenance d'Angleterre. Ceci, doublé de la grande mobilité qu'il a toujours montrée, faisait de lui un précieux intermédiaire entre le comité central et le Morbihan. Puisaye, qui le soutint, l'avait compris, ainsi que le comité central en dépit des préventions qu'il put avoir à son endroit. Ajoutons qu'à la fin août, il reçoit l'un des six commandements militaires mis en place en Bretagne, celui centré sur Locminé et Bignan et s'appliquant à la partie septentrionale du Morbihan, l'autre moitié étant attribuée au comte de Silz.

Qu'il ait conservé la confiance de Puisaye n'exclut pas un discrédit auprès de certains chefs. Ainsi, Puisaye avait-il dû juger bon de répondre partiellement aux vœux de son second, Cormatin, qui, sur la base de renseignements négatifs à l'encontre de Boulainvilliers, lui écrivit qu'il ne fallait pas le laisser comme chef du Morbihan<sup>45</sup>, et être sensible à l'argument selon lequel il fallait «ménager très fort M<sup>r</sup> de La Bourdonnaye parce qu'il nous importe fort peu de savoir quels sont les personnages pourvu qu'ils soient utiles à la Chose<sup>46</sup>» : de fait, au mois de septembre La Bourdonnaye remplace Boulainvilliers comme «chef du Morbihan<sup>47</sup>». Rien n'indique que celui-ci ait vécu cela comme une destitution, sachant d'ailleurs qu'il n'est pas impossible que son généralat s'appliquât spécifiquement aux opérations de juillet-août. En tout cas, il paraît plutôt se satisfaire de la nouvelle situation qui lui a été faite – «je viens d'être nommé maréchal de camp destiné à commander une partie des forces de Bretagne<sup>48</sup>» –, et fait passer «mille amitiés particulièrement à M. L. B. [La Bourdonnaye]<sup>49</sup>», ceci sans laisser supposer la moindre réserve ou

<sup>44</sup> Arch. dép. Morbihan, L 2008.

<sup>45</sup> British Library, Add. MS. 8025, fol. 22, lettre de Cormatin à Puisaye, 30 août 1794.

<sup>46</sup> *Ibid.*, British Library, Add. MS. 8025, fol. 22.

<sup>47</sup> Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 L 490, pièce 59, copie d'une lettre de Chantreau adressée vers le 11 septembre 1794 à «M. de La Bourdonnaye chef du M[orbihan]».

<sup>48</sup> *Ibid.*, 1 L 490, pièce 77, copie d'une lettre de Boulainvilliers aux époux Béchenneq, 11 septembre 1794.

<sup>49</sup> *Ibid.*, 1 L 490, pièce 81, copie d'une lettre à Pierre Robinot de Saint-Régent, 11 septembre 1794.

rancœur. Comment cependant expliquer ces renseignements négatifs qui, très largement, devaient émaner des chefs morbihannais ? Les sources manquent pour être précis, mais il est incontestable que Boulainvilliers, parti après Trédion en n'ayant payé qu'une partie des officiers<sup>50</sup>, faisait preuve d'une indépendance jugée excessive, pour tout dire d'indiscipline, et avait par là même fait enrager bon nombre de chefs royalistes : ainsi, un peu plus tard le comité central le rappelle à l'ordre dans des lettres où il lui est intimé d'aller avec les autres d'un pas uniforme<sup>51</sup>. Son tempérament le conduisit à brûler les étapes, sans ménager les susceptibilités : «il nous faut aller avec prudence et organiser peu à peu cette grande machine, mais sans secousse, sans dégoût, et avec agrément pour tous nos camarades<sup>52</sup>», le sermonne-t-on le 13 novembre. Dans cette même lettre, on comprend qu'en outre il organise de nouveaux cantons sans se préoccuper de ses voisins, sans se soucier de savoir s'il empiète ou non sur leurs territoires...

Ces réserves et les préventions que l'on pouvait avoir contre lui ne contredisent nullement le fait que Boulainvilliers fût un chef entreprenant et très actif, son parcours nous l'a montré, les mots suivants nous le confirment tout en indiquant que Cormatin avait été conduit à se raviser : «vous prouvez que votre zèle, votre activité et vos moyens sont sans bornes ; continuez toujours de même ; faites encore plus s'il est possible. Aidé de tels officiers, il faut que la chose aille, et qu'elle aille bien<sup>53</sup>». Cette importance lui est reconnue par les Républicains : le représentant Boursault lui réserve la première place lorsque, dans sa proclamation du 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794) aux habitants des campagnes, il fait référence aux «chefs qui vous égarent [...] ces Boulainvilliers, Bourdonnaye, Puisaye, Botidoux, et autres scélérats<sup>54</sup>». L'historiographie, elle, ne lui a pas reconnu ce rôle de premier plan, son indéniable côté «chevalier d'industrie<sup>55</sup>» et sa mort jugée infamante l'ayant condamné à un mépris commode.

<sup>50</sup> Arch. dép. Morbihan, L 2008, déclaration de Colas du Resto, 2 nivôse an III (22 décembre 1794). Cf. *infra*.

<sup>51</sup> *Mémoires d'Olivier d'Argens et correspondances des généraux Charette, Stofflet, Puisaye [...], etc.*, Paris, Ladvocat, 1824, p. 412 et 423.

<sup>52</sup> *Mémoires d'Olivier d'Argens... op. cit.*, p. 422.

<sup>53</sup> *Mémoires d'Olivier d'Argens... op. cit.*, p. 420.

<sup>54</sup> Arch. dép. Morbihan, Ldj 98. Parmi d'autres «éloges» : «La tranquillité de notre département dépend de son arrestation ainsi que de ses compagnons», *ibid.*, L 1232, district de Josselin, 11 thermidor an II (28 juillet 1794).

<sup>55</sup> Comme le qualifie LE GOFFIC, Charles, *La Chouannerie. Blancs contre Bleus (1790-1800)*, 1930, réimp., Quincy-sous-Sénart, Tremen, 2000, p. 108.

## ...exécuté par les siens le 17 janvier 1795

Chef dont la mémoire est singulièrement méprisée, Boulainvilliers est aussi, en Bretagne, le seul éminent officier royaliste à avoir été victime de la «justice» expéditive des siens<sup>56</sup>. Condamné à mort par le conseil royaliste du Morbihan, il fut en effet pris le 17 janvier 1795 au manoir de Kernicol, conduit, à quelques centaines de mètres de là, au bord de la Claie, et «fusillé par les insurgés<sup>57</sup>», une «troupe de chouans<sup>58</sup>» aux ordres de Pierre Guillemot, en passe de devenir le «Roi de Bignan». Outre l'acte mortuaire, deux versions fondées sur des témoignages oraux existent de la manière dont il fut tué : la première, qui a fait les délices de nombre d'historiens, le fait périr de deux coups de fusils tirés dans le dos à peine franchi un échelier<sup>59</sup> ; la seconde, sans postérité, le montre exécuté de deux balles de pistolets dans la tête<sup>60</sup>. L'opacité initiale de cet événement est en fait malaisée à dissiper, et les mots suivants, vieux de plus de cent cinquante ans, demeurent valables : «Un mystère étrange a toujours plané sur cette tragique aventure<sup>61</sup>».

Si le fait est trouble, ses causes ne le sont pas moins, et c'est avec raison qu'on a pu voir dans cet événement «l'un des plus mal éclairés de la chouannerie<sup>62</sup>». Après «enquête», il apparaît cependant comme le résultat immédiat d'une condamnation à mort par le tout nouveau conseil du Morbihan, alors en pleine sécession d'avec le comité central de l'armée catholique et royale de Bretagne, condamnation

<sup>56</sup> Unique en Bretagne, le cas de Boulainvilliers ne l'est pas dans l'Ouest puisqu'il a son pendant en Vendée avec Marigny : «Les royalistes s'appliquaient entre eux le "système de droit de vie et de mort". Ils tuaient Marigny en Vendée, Boulainvilliers en Bretagne», FORNERON, Henri, *Histoire générale des émigrés pendant la Révolution française*, 2 vol., Paris, Plon, t. II, 1884, p. 101.

<sup>57</sup> Arch. dép. Morbihan, 1 MI EC 222 R12, Saint-Jean-Brévelay, table décennale des naissances-mariages-décès, 1792-1892.

<sup>58</sup> *Ibid.*, 1 MI EC 222 R9, Saint-Jean-Brévelay, registre des baptêmes-mariages-sépultures/ naissances-mariages-décès, 1780-an VI.

<sup>59</sup> DUCHATELLIER, Armand, *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, 6 vol., Paris, Desessart, t. V, 1836, p. 63-65.

<sup>60</sup> CADOUAL, Georges de, «Le Roi de Bignan», *La semaine des familles*, n° 48, 1879, p. 763.

<sup>61</sup> LEJEAN, Guillaume, «Cadoudal (Georges)», dans Prosper LEVOT (dir.), *Biographie bretonne. Recueil de notices sur tous les bretons qui se sont fait un nom*, Vannes, Cauderan, Paris, Dumoulin, t. I, 1852, p. 233.

<sup>62</sup> MENÈS, Jean-Claude, «Notes et documents sur la première Chouannerie», *Mémoires de la société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 108, 1979, p. 107.

sanctionnant le refus de Boulainvilliers de se rallier<sup>63</sup> : celui-ci payait ses liens avec un comité central auprès duquel «il était depuis long-temps détaché<sup>64</sup>». Pourtant, son insoumission n'explique pas à elle seule qu'il fût «très mal noté par le célèbre Conseil du Morbihan décidé à le faire fusiller<sup>65</sup>». À cet égard, Joseph de Puisaye permet d'aller plus loin quand il évoque le «Comte de Boulainvilliers, qu'à mon regret éternel, ses étourderies, la jalouse ambition de quelques-uns, et les préventions de quelques autres, ont fait périr pendant mon premier séjour en Angleterre<sup>66</sup>». Par «étourderies» nous sommes tenté d'entendre principalement une accumulation de maladroites qui, liées à l'esprit d'indépendance évoquée plus haut, avaient contribué à dresser contre lui une bonne partie du camp royaliste. Ce comportement maladroit, doublé de sa réputation d'homme peu scrupuleux avec l'argent d'autrui, n'avait pu qu'attiser des préventions contre lui dans le Morbihan où il s'était principalement fait connaître et où on lui reprochait, non sans raison, d'avoir fait usage avec légèreté, suite à l'affaire de Trédion, des fonds qui étaient entre ses mains<sup>67</sup> : les chefs locaux lui en voulaient comme ils lui en voulaient d'être alors parti prendre place auprès du comité central. En outre, que Boulainvilliers fût impliqué dans des rivalités ne saurait surprendre si, tout en tenant compte de sa position élevée – particulièrement, pour un chef morbihannais, auprès de Puisaye puis du comité central – bien susceptible de susciter de «jalouses ambitions», l'on accorde du crédit à l'assertion,

---

<sup>63</sup> Dans la première quinzaine du mois de janvier 1795, refusant la trêve engagée par Cormatin, second de Puisaye alors que celui-ci est à Londres, «de Silz et Cadoudal [...] ont établi dans une métairie un conseil indépendant du comité central», Arch. dép. Morbihan, L 2008, fiche de renseignements établie par le district de Ploërmel d'après un «Avis reçu par un émissaire du Conseil des royalistes», 1<sup>er</sup> pluviôse an III (20 janvier 1795) ; «Un de leurs premiers actes [...] fut de sommer Boulainvilliers de se rallier à eux, sous peine de se voir déchu de son commandement et de tomber plus tard leur victime, s'il persistait à relever du conseil royal supérieur», DUCHATELLIER, Armand, *Histoire de la Révolution...*, op. cit., t. IV, p. 277. Ce refus de Boulainvilliers de se soumettre au nouveau Conseil, vérifié par ailleurs – Arch. dép. Morbihan, L 2008, «Signalements de chefs brigands...», mi-janvier 1795 –, a bien provoqué sa condamnation : lettre du représentant Brüe au Comité de salut public en date du 8 pluviôse an III (27 janvier 1795), publiée par AULARD, François-Alphonse, *Recueil des actes du Comité de Salut public avec la correspondance*, Paris, Imprimerie nationale, t. XIX, 1923, p. 717. CADOU DAL, Georges de, «Le Roi de Bignan», art. cit., p. 763, explique le refus de Boulainvilliers en écrivant que lui qui «aspirait au commandement suprême [...] fut très irrité de la décision du conseil du Morbihan qui lui assignait un simple commandement divisionnaire à Guiliers».

<sup>64</sup> SAVARY, Jean-Julien, *Guerres des Vendéens et des chouans contre la République française*, 6 vol., Paris, Baudoïn frères, 1824-1827, t. IV, 1825, p. 322.

<sup>65</sup> Arch. dép. Morbihan, L 2008, «Signalements de chefs brigands...», mi-janvier 1795.

<sup>66</sup> PUISAYE, Joseph de, *Mémoires qui pourront servir à l'histoire du parti royaliste français pendant la dernière révolution*, 7 vol., Londres, Cox, Fils et Baylis, 1806-1808, t. II, 1803, p. 532.

<sup>67</sup> Le comité central, bien qu'averti de ce problème, lui confia encore deux sommes considérables.

plausible, selon laquelle il était lui-même «jaloux de dominer<sup>68</sup>». Il ne s'agit pas d'énumérer ses différents rivaux. On s'arrêtera d'abord à l'un des deux cas les plus manifestes, sa rivalité avec le comte de Silz, nous réservant d'analyser ensuite celle, plus complexe, avec Pierre Guillemot. L'indécision de La Bourdonnaye quant à assumer le commandement général des royalistes du Morbihan fit particulièrement le lit de la première, ce qui explique que Puisaye ait tant voulu lui forcer la main, écrivant notamment à Cormatin que le «commandement de cette division [du Morbihan] est donné par les princes à M. de La Bourdonnaye, sous les ordres du comité ; ainsi il n'y a plus de difficultés, et il n'y aurait jamais dû en avoir<sup>69</sup>», tout en ordonnant que les «fractions» du Morbihan soient distribuées «aux ordres de MM. de Boulainvilliers, Desilz, etc.<sup>70</sup>», deux chefs qu'il place sur un pied d'égalité pour mieux les assagir. En dépit de ces exhortations, le général indécis finit par se démettre formellement et définitivement, au tout début de 1795, au moment de la sécession du conseil du Morbihan : de Silz lui succéda. Compte tenu de la contrariété manifestée par Boulainvilliers au moment de la nomination de son rival<sup>71</sup>, compte tenu aussi de la manière peu élogieuse dont Boulainvilliers avait dépeint, semble-t-il, à la fin août 1794, de Silz<sup>72</sup>, compte tenu de la détestation que celui-ci éprouvait pour lui – «de Silz [...] est en querelle ouverte avec lui, au point de lui marquer de ne pas lui écrire, ajoutant qu'il ne donnerait foi qu'à La Bourdonnaye<sup>73</sup>» –, nous croyons juste d'avancer avec force l'idée selon laquelle cette rivalité contribua à la condamnation à mort de Boulainvilliers par le conseil du Morbihan : pourrait-il en avoir été autrement quand de Silz, général du Morbihan au moment de la sécession qu'il provoqua avec Cadoudal, était membre éminent de ce conseil qui prononça la peine capitale ?

C'est sous la responsabilité directe de Pierre Guillemot, dit le «Roi de Bignan», que Boulainvilliers fut pris et exécuté : Alphonse de Beauchamp l'affirme, dès 1806, sans nullement donner l'impression de se livrer à une révélation<sup>74</sup>, le fait, incontestable,

<sup>68</sup> PUISAYE, Joseph de, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. II, p. 532.

<sup>69</sup> SAVARY, Jean-Julien, *Guerres des Vendéens...*, *op. cit.*, t. IV, p. 232.

<sup>70</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 236.

<sup>71</sup> «[...] la nomination de M. de Silz contraria M. de Boulainvilliers», GUILLEMOT, Julien, *Lettre à mes neveux sur la chouannerie*, Nantes, impr. de F. Lasseaux, 1859, p. 24.

<sup>72</sup> British Library, Add. MS. 8025, fol. 22, lettre de Cormatin à Puisaye, 30 août 1794 : «M<sup>r</sup> de Scy est plus intéressant que n'a voulu nous le peindre M<sup>r</sup> de Boulain [...]».

<sup>73</sup> Archives du service historique de l'armée de terre, B5/24, déclaration de Le Deist de Botidoux, 21 brumaire an III (11 novembre 1794).

<sup>74</sup> «Le nommé Guillemot, n'étant encore que chef de canton, fit traduire devant lui le comte de Boulainvilliers, pour vols et concussion, le jugea à mort et le fit exécuter en sa présence», BEAUCHAMP, Alphonse de, *Histoire de la Guerre de la Vendée et des chouans*, 3 vol., Paris, Giguet et Michaud, t. III, 1806, p. 293. La présence de Pierre Guillemot n'est en fait pas prouvée, mais elle est très plausible.

n'ayant jamais été en doute depuis. Ceci étant posé, quand bien même aurait-il été absent au moment où fut prononcé l'arrêt de mort de Boulainvilliers<sup>75</sup>, nous ne saurions ne voir en lui que le bras armé d'un conseil morbihannais où il occupait une place éminente<sup>76</sup>. Une lourde rivalité de toute évidence opposait en effet les deux hommes<sup>77</sup>. Alors que depuis juillet ils sont ensemble, avec La Bourdonnaye, à la tête du Morbihan, en août Boulainvilliers est général et Guillemot commande sous ses ordres<sup>78</sup>, au pays de Bignan de surcroît : Guillemot pouvait difficilement avoir apprécié d'être commandé sur son propre territoire, pas plus que n'était tolérable pour lui le commandement dont se vit bientôt pourvu Boulainvilliers sur une partie du Morbihan centrée sur Locminé et Bignan, c'est-à-dire au cœur de son «royaume». Ce choix dut émaner de Puisaye, et n'eut probablement pas la faveur de Cormatin qui, le 30 août, écrivait à l'encontre de Boulainvilliers : «M<sup>r</sup> Guillemot est celui dont nous servirons pour relier la partie. Ce dernier est sensé, il a la confiance de tout le monde<sup>79</sup>».

Dans cet antagonisme, un facteur aggravant mérite d'être souligné, le fait que Guillemot eût exploité jusqu'à la fin de 1791 ou le début de 1792 un fief de madame de Forsanz situé à quelques centaines de mètres de Kernicol<sup>80</sup> : comment, en effet, le «Roi de Bignan» en train de naître, encore qualifié par un témoin du pays, suite à l'invasion de Sérent qu'il commanda le 30 octobre 1794, de «ci-devant fermier de la Forsanz<sup>81</sup>», aurait-il pu faire abstraction de ce que le «gentilhomme de Kernicol<sup>82</sup>» prit un temps, illégitimement de surcroît, la place de son ancien seigneur<sup>83</sup>, et pour Boulainvilliers ne fut-il pas inconcevable, dans le contexte de l'insurrection, hors même tout éventuel préjugé nobiliaire, toute considération militaire, de ne pas avoir l'ascendant sur l'ancien fermier de la dame de Kernicol, *a fortiori* d'être commandé par lui ?

<sup>75</sup> CADODAL, Georges de, «Le Roi de Bignan...», art. cit., p. 763.

<sup>76</sup> Arch. dép. Morbihan, L 2008, renseignement reçu d'un transfuge par le district de Ploërmel le 1<sup>er</sup> pluviôse an III (20 janvier 1795) : «Guillemot est aussi membre de ce conseil, c'est lui qui a le plus d'influence».

<sup>77</sup> Pierre Guillemot rival de Boulainvilliers, cela est expressément écrit, lors du récit de l'exécution du second nommé, dans DUCHATELLIER, Armand, *Histoire de la Révolution...*, op. cit., t. V, p. 64.

<sup>78</sup> Arch. dép. Morbihan, L 2008, déclaration de Colas du Resto, 2 nivôse an III (22 décembre 1794).

<sup>79</sup> British Library, Add. MS. 8025, fol. 22, lettre de Cormatin à Puisaye, 30 août 1794, et HUTT, Maurice, *Chouannerie and Counter-Revolution...*, op. cit., t. I, p. 142 : «Cormatin hoped to substitute Guillemot for Boulainvilliers as over-all commander».

<sup>80</sup> LE FALHER, Jules, *Le Royaume de Bignan...*, op. cit., «Introduction», p. IV et p. 339.

<sup>81</sup> Arch. dép. Morbihan, Ldj 98, extrait du procès-verbal du 17 brumaire an III (7 novembre 1794) relatif à l'«invasion» de Sérent le 9 brumaire (30 octobre).

<sup>82</sup> LE FALHER, Jules, *Le Royaume de Bignan...*, op. cit., p. 258.

<sup>83</sup> Arch. dép. Morbihan, L 269, lettre de Boulainvilliers à Bonnefoy, 22 mars 1793, nouveau gentilhomme du lieu, Boulainvilliers semble s'être investi dans la gestion du domaine.

Ce dernier point peut suggérer l'intervention d'une certaine forme d'antinobilitisme dans la mort de Boulainvilliers. Nous avons jusqu'ici évité de retenir isolément l'un des facteurs ayant pu concourir à la condamnation du gentilhomme comme clé providentielle l'expliquant à elle seule. Cet apparent aveu d'incertitude d'en être resté à un faisceau d'explications semble bien, pour une large part, témoigner de la combinaison de multiples causes. À cet égard, la piste antinobiliaire n'est pas à prendre comme une contradiction avec ce qui précède, mais comme un complément. Roger Dupuy lui a reconnu une substance historique : «cette affaire [...] révèle un des nouveaux problèmes que la Chouannerie rencontre en voulant se transformer : les heurts inévitables entre types d'officiers<sup>84</sup>». De fait, la mort de Boulainvilliers intervient quand commence à se manifester «le clivage essentiel de la Chouannerie [qui] apparaît, dès l'automne de 1794, pour s'imposer inéluctablement un an plus tard : le passage d'une forme élémentaire de Chouannerie, profondément paysanne, à une forme plus élaborée et contrôlée par la noblesse émigrée, avec le cas particulier du Morbihan<sup>85</sup>», département caractérisé par «le maintien d'une certaine prépondérance des chefs roturiers<sup>86</sup>». L'«affaire Boulainvilliers<sup>87</sup>» nous fait ainsi toucher à une problématique sociopolitique interne à la chouannerie, ceci même s'il semble bien que l'antinobilitisme se soit manifesté surtout à l'encontre des émigrés venus prendre des commandements, leur pression devenant insupportable pour les chefs locaux, à quoi il faut ajouter le traumatisme de Quiberon<sup>88</sup>, cette précision ne contredisant en effet pas notre propos : Boulainvilliers n'était pas du Morbihan, et nous avons vu que Puisaye, à la fin de l'été et durant l'automne 1794, avait semblé le maintenir contre l'avis des chefs morbihannais ; de ce point de vue, sa mort peut être considérée comme signe précurseur de leur hostilité aux officiers émigrés, et plus généralement du «système anti-nobiliaire<sup>89</sup>» dénoncé par Puisaye après Quiberon. Cette approximation typologique nous suggère donc des facteurs aggravants, qui, combinés aux charges, préventions et rivalités qui pesaient sur le «gentilhomme de Kernicol», ont pu contribuer à sa condamnation.

---

<sup>84</sup> DUPUY, Roger, *Les Chouans...*, *op. cit.*, p. 107-108.

<sup>85</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 260.

<sup>86</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 220.

<sup>87</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 106.

<sup>88</sup> «La consternation des Chouans du Morbihan après le désastre de Quiberon [...] avait abouti à une sorte d'interdiction du territoire aux émigrés, et Puisaye s'en plaignait, accusant Cadoudal d'une sorte d'ostracisme à l'encontre de la noblesse», *Id.*, *ibid.* p. 110.

<sup>89</sup> Lettre du 31 décembre 1795, publiée par Jean-Julien SAVARY, *Guerres des Vendéens...*, *op. cit.*, t. VI, p. 167.

Pierre Guillemot a pesé lourd et directement dans la mort de Boulainvilliers. Georges Cadoudal y a certainement sa part lui aussi. Cela a été avancé très tôt<sup>90</sup>, et surtout Boulainvilliers, redisons-le, a été condamné durant la première quinzaine du mois de janvier 1795, par un conseil du Morbihan dont Cadoudal, en pleine ascension, avait été un des principaux instigateurs. Comment n'aurait-il pas pesé dans la décision de ce conseil ? Des hommes comme Guillemot et Cadoudal incarnent ce que nous avons cru bon d'appeler, parce que cette distinction nous semblait faire défaut, «Contre-Révolution roturière des *kloarecs*<sup>91</sup>», intégrée de façon précoce et délibérée à la Contre-Révolution aristocratique, mais peu perméable à ses cadres, et en phase avec l'« anti-Révolution » populaire<sup>92</sup> des combattants, des partisans dont l'état d'esprit serait à situer – nous n'entrons pas ici dans cette réflexion – dans le prolongement de l'« anti-Révolution initiale<sup>93</sup> ». Cette Contre-Révolution des *kloarecs*, qui a su s'aider d'officiers nobles puis s'en passer quand elle n'en n'a plus eu le besoin, a pu se trouver en conflit d'intérêt avec la Contre-Révolution aristocratique. De fait, l'antagonisme ayant existé entre Boulainvilliers et des hommes comme Pierre Guillemot ou Georges Cadoudal semble bien correspondre, exacerbé par d'autres facteurs, à l'« inévitable confrontation entre ces deux types d'élite<sup>94</sup> ». Confrontation politique, sociale, culturelle, personnelle, traversée sans doute par la meilleure adéquation des chefs roturiers avec leur base<sup>95</sup>. À cet égard, la dimension

<sup>90</sup> «[...] au temps du comte de Silz, d'aucun avaient attribué à Georges l'exécution de Boulainvilliers», CHIAPPE, Jean-François, *Georges Cadoudal ou la liberté*, 1970, Paris, Librairie académique Perrin, p. 167.

<sup>91</sup> GÉLIS, Matthieu de, *Boulainvilliers...*, *op. cit.*, p. 172. «[...] la plupart des chefs de la chouannerie morbihannaise ont été des *kloarecs*, anciens du collège de Vannes, que ce soit Rohu, Jean Jan, André Guillemot, Pierre Guillemot qui était allé jusqu'en quatrième, les deux Lemercier et naturellement Cadoudal ; «depuis toujours, le maillon récurrent qui, de génération en génération incarnait le lien privilégié entre le clergé et la communauté rurale, c'est le *kloarec*, ce jeune garçon que le prêtre avait distingué parmi ses congénères pour ses qualités morales et intellectuelles et dont il allait compléter la formation en l'initiant au latin et aux beautés de l'expression classique. Deux ou trois ans plus tard, le *kloarec* s'en allait à Quimper, Vannes ou Saint-Brieuc parfaire ses humanités», DUPUY, Roger, «Préface» dans CADIC, François, *Histoire populaire...*, *op. cit.*, p. 11. CADOUAL, Georges de, *Georges Cadoudal et la chouannerie*, Paris, Plon, 1887, p. 10, affirme que le *kloarec* appartenait à «l'aristocratie des campagnes».

<sup>92</sup> Roger Dupuy a proposé de distinguer une «anti-Révolution paysanne» de la «Contre-Révolution nobiliaire», considérant que «la chouannerie, tout comme la Vendée, résulta de la coalition de ces deux formes de protestation qui coexistèrent sans vraiment se confondre», DUPUY, Roger, «Contre-Révolution», dans Albert SOBOUL (dir.), *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 287.

<sup>93</sup> DUPUY, Roger, *Les Chouans...*, *op. cit.*, p. 266.

<sup>94</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 218.

<sup>95</sup> Arch. dép. Morbihan, L 2008, déclaration de Colas du Resto, 2 nivôse an III (22 décembre 1794), Guillemot, paysan lui-même, et du pays «avait la confiance du peuple», dont il partageait les valeurs et le combat, étant même considéré comme «d'autant plus dangereux qu'il est le héros des cultivateurs», rapport de police de l'année 1798, cité par CADIC, François, *Histoire populaire...*, *op. cit.*, t. II, p. 176.



religieuse nous semble avoir particulièrement déterminante dans la fin d'un Boulainvilliers qui n'avait pas la confiance des prêtres<sup>96</sup>, au contraire de Guillemot ou Cadoudal. Du premier, un renseignement nous apprend qu'il disait «se battre plutôt pour la religion que pour le roi<sup>97</sup>». Quant au second, «adoré et encensé des prêtres, lui-même fanatique de la religion et de la royauté<sup>98</sup>», son état-major dans la division d'Auray qu'il constitue à la fin de 1794 et les premiers mois de 1795, était, selon François Cadic, «recruté parmi les hommes les plus vaillants, pour la plupart ses anciens condisciples au collège de Vannes, car chez lui, mieux encore que chez Guillemot, apparaît le dessein de créer des cadres à fond clérical, dans le sens propre du mot<sup>99</sup>». De fait, l'arrivée de Cadoudal au conseil du Morbihan coïncide avec celles de deux prêtres «de son entourage immédiat<sup>100</sup>», l'abbé Guillevic, «son conseiller le mieux écouté<sup>101</sup>», et l'abbé de Boutouillic, qui en devient président. Nous croyons que cela n'a pu que nuire, davantage s'il était possible, à Boulainvilliers, «Chef de chouans, indocile au clergé, assassiné par des royalistes<sup>102</sup>».

Significative, la trajectoire de Joseph de Boulainvilliers, si l'on n'en refuse pas la richesse et la complexité, interroge la vocation de certains hommes à prendre la tête du combat contre-révolutionnaire dans l'Ouest : n'y eut-il pas, à des degrés divers, un jeu complexe entre des facteurs tels que déterminations socioculturelles, qualités et expériences personnelles, réseaux, concours de circonstances, convictions, nécessité, opportuniste ? Sa mort elle-même n'est pas vide de sens au regard d'une

Il semble qu'au contraire, au pays de Bignan, Boulainvilliers «ne savait pas se faire aimer dans les campagnes», GUILLEMOT, Julien, *Lettre...*, *op. cit.*, p. 24. Si, dans sa division, au nord-est du Morbihan, il put exercer une autorité remarquable, c'est que la chouannerie y reposait sur un système de clientèle différent : pour être très schématique, cet aspect des choses méritant un véritable approfondissement, tandis que Boulainvilliers s'appuie sur celui, horizontalement nobiliaire et hiérarchiquement féodal, de ses cousins du Plessis de Grénédan, Guillemot bénéficie des liens combinés que lui procure le fait d'être homme du pays, de la communauté rurale, issu du moulin et de la charrue, ancien *kloarec*.

<sup>96</sup> British Library, Add. MS. 8025, fol. 22, lettre de Cormatin à Puisaye, 30 août 1794. La Bourdonnaye avait cette confiance, lui, et comme de Silz il était du pays : deux bonnes raisons pour lesquelles, tout noble qu'il était, il fut, au contraire de qui l'on sait, apprécié au cœur du Morbihan.

<sup>97</sup> Arch. dép. Morbihan, L 2008, «Signalements de chefs brigands...», mi-janvier 1795.

<sup>98</sup> *Ibid.*, L 1671, renseignements fournis par un particulier, 15 frimaire an VIII (5 décembre 1799).

<sup>99</sup> CADIC, François, *Histoire populaire...*, *op. cit.*, t. I, p. 529.

<sup>100</sup> DUPUY, Roger, *Les Chouans...*, *op. cit.*, p. 207.

<sup>101</sup> François CADIC, *Histoire populaire...*, *op. cit.*, t. I, p. 528. Joseph de Puisaye semble avoir vu la main de l'abbé Guillevic dans la mort de Boulainvilliers : «Le prêtre Guillevic [...] envers qui je n'avois jamais eu d'autre tort que de lui avoir pardonné un premier crime, sur des excuses signées», PUISAYE, Joseph de, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. VI, première partie, p. 624.

<sup>102</sup> FORNERON, Henri, *Histoire générale des émigrés pendant la Révolution française...*, *op. cit.*, t. II, p. 101. À rapprocher du jugement de CADOU DAL Georges de, «Le Roi de Bignan...», art. cit., p. 763 : «Étranger au pays, il avait le tort d'en méconnaître les mœurs, les sentiments religieux, et souvent d'en froisser l'esprit par des attitudes peu morales, des propos légers».

situation tendue où son esprit d'indépendance et sa légèreté à l'égard de l'argent du parti, certes, mais aussi sa place d'intermédiaire entre le comité central de l'armée catholique et royale de Bretagne et les chefs du Morbihan, avaient fini par le rendre intolérable au conseil de ce département qui le condamna sur fond de sécession, de rancœurs et de rivalités, elle qui soulève en outre la question de l'antinobilisme de la chouannerie morbihannaise tel qu'il a pu se déclarer ensuite, à partir de l'affaire de Quiberon. Enfin, nullement insignifiant, Boulainvilliers fut un chef de première importance, l'un de ceux qui présidèrent à l'apparition et à l'organisation de la Contre-Révolution armée en Bretagne, un officier singulièrement actif, mobile et polyvalent.

Au delà de l'objet de cet article, il faut ajouter que ceci, résultat d'une recherche en archives, contredit grandement une historiographie qui a cru bon de laisser ce personnage dans l'ombre et le mépris où les circonstances de sa mort l'avait plongé, en faisant exclusivement un antihéros<sup>103</sup> paré des pires antivaleurs, cela avec d'autant plus de bonne grâce et d'efficacité que ce «chevalier d'industrie» qui ne fut pas un enfant de chœur prêtait le flanc aux «rigueurs» de la passion, plus, semble-t-il, qu'à celle de la raison historique. À cet égard, le cas de Boulainvilliers incite à un renouvellement de l'analyse critique de l'historiographie des guerres de l'Ouest, spécialement quant aux effets du parti pris, ceci bien au delà de la seule dialectique Blancs/Bleus...

Matthieu de GÉLIS  
 médiateur du patrimoine,  
 doctorant en histoire, université Paris 1 Panthéon Sorbonne

## RÉSUMÉ

Ancien officier de la marine royale ayant participé à la guerre d'Indépendance américaine, après avoir montré «patte bleue» pendant les premières années de la Révolution, le comte Joseph de Boulainvilliers est entré dans la clandestinité à la fin de 1793 suite à une incarcération pour dette. Il est alors devenu l'un des principaux personnages de la première chouannerie morbihannaise, l'un de ceux qui présidèrent au développement de la Contre-Révolution armée en Bretagne : un officier singulièrement actif et polyvalent, présent dès le déclenchement de l'insurrection au pays de Bignan en mars 1794, puis commandant en mai, autour d'Ilifaut et Ménéac, celle du nord-est du Morbihan, là même où il organisa ensuite une division, premier général, durant l'été 1794, des chouans de ce département, puis maréchal-de-camp pourvu d'un haut commandement, agent de la correspondance royaliste, etc. Cette carrière fut brève, puisque condamné par le conseil royaliste du Morbihan, il fut fusillé par des chouans aux ordres de Pierre Guillemot, le «Roi de Bignan», le 17 janvier 1795. Son indiscipline et sa légèreté avec l'argent du parti royaliste n'expliquent pas à elles seules une condamnation qui eut lieu dans le cadre de la sécession du Morbihan d'avec le comité central de l'armée catholique et royale de Bretagne, sur fond aussi de sombres rivalités entre chefs et d'antinobilisme.

---

<sup>103</sup> GÉLIS, Matthieu de, «Joseph de Boulainvilliers, antihéros de la première chouannerie bretonne», actes du colloque Héros et héroïnes de la Révolution française tenu du 21 au 23 avril 2009 à Bordeaux, 134<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques (à paraître).